



**Procès-verbal de la rencontre du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec tenue le 13 septembre 2016 au restaurant Le Montagnais à Sainte-Anne-de-Beaupré, 19h00.**

| <b>Étaient présents :</b> |   |
|---------------------------|---|
| Frédéric Lewis            | Conseil régional de l'environnement                               |
| Jean-Marie Martineau      | Citoyen de Saint-Joachim  |
| Léopold Michel            | Conseiller de Saint-Ferréol-les-Neiges                            |
| Luce Bergeron             | Représentante de la CMQ   |
| Majella Pichette          | Représentant de la MRC Côte-de-Beaupré                            |
| Pierre Dion               | Président, représentant des citoyens MRC Côte-de-Beaupré          |
| Richard simoneau          | Ville de Québec – Service de l'environnement                      |
| Stéphane Schaal           | Secrétaire  |
| Sylvie Verreault          | Ville de Québec – Service de l'environnement                      |
| <b>Étaient absents :</b>  |   |
| Denis Lachance            | Corporation des sentiers récréotouristiques de la Côte-de-Beaupré |
| Christian Blouin          | Élu de la Ville de Beaupré  |
| Jean Landry               | OBV Charlevoix-Montmorency  |
| Marc Dubeau               | Représentant de la MRC  |
| Mario Godbout             | Conseiller de Saint-Joachim                                       |
| Michel Simard             | Représentant des citoyens de Saint-Ferréol                        |
| Reynald Cormier           | Conseiller de Saint-Tite-des-Caps                                 |
| Robert Caron              | Représentant des citoyens de Saint-Tite-des-Caps                  |
| Steeve Verret             | Élu de la Ville de Québec   |
| -                         | Santé publique  |

## Points à l'ordre du jour de la rencontre du 13 septembre 2016

|  |  |           |
|--|--|-----------|
| 1. Mot de bienvenue  | <b>Président</b>                             | <b>5</b>  |
| 2. Adoption de l'ordre du jour   | <b>Président</b>                             | <b>5</b>  |
| 3. Adoption du compte-rendu du 17 mai 2016 et suivis :<br>a. Nouveau membre au sein du Comité<br>b. Séance d'information sur le futur centre de biométhanisation<br>c. Visites scolaires du LET<br>d. Rencontre spéciale (juin 2016)<br>i. Rapport d'activités annuel (résolution) | <b>Président</b>                             | <b>15</b> |
| 4. Suivi environnemental   | <b>Représentant(e) de la Ville de Québec</b> | <b>30</b> |
| 5. Suivi des opérations et divers travaux LEVQ<br>a. Présentation « Traitement et valorisation des balayures de rues et des boues de puisard » (20 min.)   | <b>Représentant(e) de la Ville de Québec</b> | <b>30</b> |
| 6. Bilan financier   | <b>Secrétariat</b>                           | <b>10</b> |
| 7. Dates et contenu de la prochaine rencontre  | <b>Président</b>                             | <b>5</b>  |
| 8. Divers  | -  | <b>10</b> |
| 9. Fin de la rencontre   | <b>Président</b>                             | -         |

**Minutage**

**110 min**

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Mot de bienvenue (Président)</b></p> <p>Début de la rencontre : <b>19h00</b></p> <p>Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Comité présents</p> <p>Avant de commencer la rencontre, le représentant de la Ville présente aux membres du Comité de vigilance M. Daniel Munger. Monsieur Munger occupe le poste de directeur de la division valorisation énergétique du service de l'environnement de la Ville de Québec.</p> <p><i>Note : Étant donné que le quorum n'est pas atteint, le Comité ne peut pas procéder au vote des résolutions inscrites dans le présent compte-rendu. Celles-ci seront adoptées lors de la prochaine rencontre, 29 novembre 2016.</i></p>   | <p><b>Actions/Suivis à faire</b></p>  |
| <p><b>1 - Adoption de l'ordre du jour (Président)</b></p> <p>Lecture de l'ordre du jour par le Président.</p> <p>Point(s) ajouté(s) à l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour d'expérience sur la soirée d'informations portant sur la collecte des matières résiduelles. Cette soirée était organisée par la MRC de La Côte-de-Beaupré le 3 août 2016</li> </ul>  | <p><b>Secrétariat :</b><br/>Envoyer une carte de remerciement à M. Serge Simard</p>   |
| <p><b>Résolution CVLE 2016-09-13 # 1</b></p> <p>Proposé par x<br/>Appuyé par x<br/>Adopté à l'unanimité</p>  |   |
| <p><b>2 - Adoption du compte-rendu de la rencontre du 13 septembre 2016 et suivis</b></p> <p>Lecture des suivis :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Implication de Serge Simard : carte de remerciement</li> <li>Visites scolaires du LET</li> <li>Document d'assemblée et Plan d'action du CVLE</li> </ol>   | <p><b>Secrétariat :</b><br/>Joindre au PV l'organigramme de la Ville de Québec</p> <p>Faire suivre le lien vers la page web dédiée au projet d'usine de biométhanisation de la Ville de Québec</p> <p>Envoyé une demande formelle à la Ville de Québec concernant le financement des visites scolaires du LET</p> |
| <p><b>Résolution CVLE 2016-09-13 # 2</b></p> <p>Proposé par x<br/>Appuyé par x<br/>Adopté à l'unanimité.</p>   |   |
| <p>3 - Suivi environnemental</p> <p>Résumé des résultats du suivi environnemental- printemps et été 2016</p> <p><b>Eaux de surface</b></p> <p>La qualité des eaux de surface respecte les valeurs limites prévues par la réglementation. Les concentrations mesurées dans les ruisseaux s'écoulant du site sont faibles et aucun changement significatif n'est observé par rapport aux années précédentes, à l'exception de deux résultats dans le secteur aval du LES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au printemps, la DCO (demande chimique en oxygène) à la station STA-20 était plus élevée qu'à l'habitude, soit 120 mg/L. Historiquement, la DCO varie entre &lt;9 et 33 mg/L à cet endroit. À l'été, le résultat est de retour à la normale avec 16 mg/L.</li> </ul> |   |

- À l'été, les coliformes fécaux à la station STA-54 étaient de 27 000 UFC/100 ml. Au printemps, le résultat était de 0 UFC/100 ml. Depuis 2008, les concentrations varient entre 0 et 3 900 UFC/100 ml, pour une moyenne géométrique de 24 UFC/100 ml. Dans le lixiviat brut du LES (R-2), les valeurs en coliformes fécaux sont <10 UFC/100 ml. Les coliformes fécaux se retrouvent dans les excréments d'animaux à sang chaud. Les concentrations mesurées sont associées à la présence de faune.

Puisqu'il n'y a aucun autre paramètre indicateur qui ressort des échantillonnages, ces deux cas semblent irréguliers plutôt qu'indicateur d'une contamination par du lixiviat. Des échantillons supplémentaires seront tout de même prélevés lors de la campagne de l'automne, soit aux stations STA-51 et/ou STA-52 situées plus près du LES, afin de recueillir davantage d'information sur les eaux de surface au pourtour du site.

#### **Eaux souterraines**

La qualité des eaux souterraines respecte les normes applicables aux différents secteurs du site. On constate une diminution des concentrations en aval du LES (site à atténuation naturelle). En aval du LET, les concentrations sont faibles.

#### **Étanchéité du LET**

Les concentrations en polluant de l'intermembranes sont faibles en comparaison du lixiviat brut, ce qui permet d'affirmer qu'il n'y a pas de fuite de la membrane principale. De plus, le débit de l'eau s'écoulant de l'intermembranes n'indique pas de hausse, ce qui corrobore l'affirmation précédente

#### **Effluent de la station de traitement du lixiviat (STEU)**

Les tableaux de suivi de l'effluent de la station de traitement du lixiviat (RM-03) sont présentés au cahier du participant. Toutes les normes sont rencontrées, tant au niveau des suivis hebdomadaires, mensuels que trimestriels. En ce qui concerne les OER, les dioxines et furannes sont légèrement au-dessus de l'OER (0,0058 pg/L versus 0,0031 pg/L), comme pour plusieurs des suivis précédents. Rappelons qu'il ne s'agit pas d'une norme, mais d'un objectif vers lesquels il faut tendre. Rappelons également que le MDDELCC nous a mentionné que l'OER est très faible et difficilement atteignable. Les concentrations retrouvées dans l'effluent sont inférieures à la gamme de concentrations observées dans les eaux de surface au Québec.

#### **Bioqaz**

Dans le secteur du LES, les lectures en méthane varient entre 0 % et 8 % (aucune norme ne s'applique dans ce secteur). Dans le secteur du LET, les concentrations varient entre 0 % et 1,5 % (norme = 1,25 % à la limite de propriété). La valeur de 1,5 % a été mesurée en mai seulement, dans un puits situé entre le LES et le LET. À l'intérieur des 6 bâtiments présents sur le site, les concentrations en méthane sont toutes de 0 %.

#### **4 - Suivi des opérations et travaux du LEVQ**

##### **Traitement des eaux :**

Le représentant de la Ville confirme que les résultats des mesures effectuées pour le traitement des eaux sont conformes. Au niveau des installations, le niveau d'eau du grand bassin de décantation est maintenu à un niveau plus bas en prévision de l'hiver.

##### **Travaux au regard RC1 :**

Suite au déversement de juin 2016, l'équipe de la Ville procèdera à une instrumentation pour mesurer les niveaux d'eau. Selon les informations transmises, le regard RC1 devra être modifié et rehaussé de 2 pieds afin de faciliter le déroulement des opérations. Le système d'instrumentation sera raccordé à un système d'alarme téléphonique ce qui permettra de réagir au plus vite en cas de montée des eaux.

**Torchère:** Selon les informations transmises par le responsable de la Ville, les pourcentages de disponibilité de fonctionnement de la torchère pour les mois de juin, juillet et août étaient respectivement de 92 %, 97 % et 100%.

##### **Secrétariat :**

Mettre en contact Majella Pichette et Richard Simoneau concernant les matériels utilisés pour le traitement de balayures des rues et des boues de puisards

|   |   |
|---|---|
| <p>En deuxième partie de son intervention, le représentant de la Ville expose aux membres du CVLE une présentation portant sur le traitement et valorisation des balayures de rues et des boues de puisard. La durée de la présentation est de 20 min.</p> <p>Propos relevés lors de la présentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le matériel issu du traitement et de la valorisation des balayures de rues et des boues de puisard est utilisé en quasi-totalité pour les travaux publics. Seuls 3% du matériel récupéré est envoyé au site d'enfouissement.</li> <li>Les opérations de traitements et de valorisation ne sont pas effectuées en continu. La Ville se limite à seize voyages/jour afin de ne pas surcharger le réseau. Par ailleurs, les opérations de traitement et de valorisation sont stoppées en hiver.</li> <li>Après l'hiver, le taux de récupération du sable est de l'ordre de 25 à 30%</li> </ul> <p><i>Note : la présentation sera disponible sur le site du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement à l'adresse suivante : <a href="http://www.vigilancelevq.ca/">http://www.vigilancelevq.ca/</a></i></p>  | <p><b>Secrétariat :</b><br/>Récupérer auprès du représentant de la Ville la présentation et la rendre disponible sur le site internet</p> |
| <p><b>5 - Bilan financier (Secrétariat)</b></p> <hr/> <p><b>Résolution CVLE 2016-09-13 # 3</b><br/>Proposé par x<br/>Appuyé par x<br/>Adopté à l'unanimité</p>  |   |
| <p><b>6 - Date et contenu de la prochaine rencontre (Président)</b></p> <p>La prochaine rencontre du Comité se tiendra le <b>29 novembre 2016</b> au restaurant le Montagnais à Sainte-Anne-de-Beaupré <b>à partir de 18h00</b></p>   | <p><b>Secrétariat :</b><br/>Courriel d'invitation de la rencontre du 29 novembre 2016</p>   |
| <p><b>8 - Divers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Soirée d'information portant sur la collecte des matières résiduelles</b><br/>Le représentant de la MRC de La-Cote-de-Beaupré présente les résultats des deux séances d'information qui ont eu lieu les 8 et 10 septembre 2016. L'objectif de ces séances était notamment de présenter le bilan de la brigade verte qui a sillonné le territoire de la MRC durant l'été. Malheureusement, le taux de participation était faible.</li> <li><b>Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR)</b><br/>Une question est posée par l'un des membres du Comité à la représentante de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à propos de la sanction du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) et de se qui en découle pour les composantes de la CMQ Rive-Nord.</li> </ul> <p>À ce sujet, la représentante de la CMQ mentionne que l'ensemble du processus est conforme et que la CMQ a adopté le 8 septembre 2016 le règlement qui entrera en vigueur dans 120 jours. La représentante de la CMQ précise toutefois que la CMQ a d'ores et déjà commencé les rencontres de travail. Le 13 septembre dernier, une 1<sup>re</sup> rencontre sur le démarrage des plans de mise en œuvre a eu lieu entre la CMQ et les MRC de L'Île-d'Orléans et de La Jacques-Cartier. Dans le cas de la MRC de La-Côte-de-Beaupré, le travail est déjà bien avancé depuis les deux dernières années. Celle-ci devra toutefois se conformer et devra déposer un nouveau plan de mise en œuvre standard aux autres composantes.</p> <p>La Ville de Québec souhaite quant à elle attendre que le règlement entre en vigueur à la fin des 120 jours. La Ville devrait commencer les travaux au début de l'année 2017. D'autre part, la représentante de la CMQ évoque que la Ville de Québec au cours d'une rencontre du Comité de</p> | <p><b>Secrétariat :</b><br/>Effectuer un suivi auprès de la DSP</p>   |

vigilance de l'incinérateur (CVI) a émis le souhait de faire évoluer la mission du CVI et d'y inclure notamment le suivi du plan de mise en œuvre du PMGMR de la Ville de Québec. À cela, la représentante de la Ville de Québec précise que ce point a été reporté à la prochaine rencontre du CVI. Enfin, la représentante de la CMQ mentionne que la CMQ travaille par ordre de priorité sur les 36 mesures que comprend le PMGMR.

Un membre du comité pose la question de savoir comment les recommandations faites lors du processus de consultation sur le PMGMR ont-elles été prises en compte et de savoir s'il existe un document synthèse pouvant être consulté.

La représentante de la CMQ précise que la nouvelle version du PMGMR est disponible en ligne sur le site internet de la CMQ. En ce qui concerne les observations tirées du rapport des mémoires déposés dans la cadre de la consultation publique. Ces observations ont été analysées par le *Comité d'orientation* (composé d'élus de la CMQ) et ont été classifiées en 4 catégories :

- les observations déjà présentes dans la version complète du PMGMR ;
- les observations qui feront l'objet de modifications dans le PMGMR ;
- les observations qui seront considérées lors de l'élaboration des plans de mise en œuvre par les composantes ;
- les observations qui ne seront pas prise en considération car irréalistes ou irréalisables dans un délai de 5 ans.

Pour la CMQ, le processus de consultation publique a permis de bonifier la version définitive du PMGMR.

- **Implication de la Direction de la santé publique (DSP)**

À la suite d'une conversation avec la Direction de la santé publique (DSP), le représentant du CRE-Capitale nationale et membre du Comité avise que la DSP ne délèguera pas de représentant au sein du Comité. Suite à cette annonce, les membres du Comité souhaitent qu'un suivi soit effectué auprès de la Direction de la santé publique afin de clarifier la situation.

## **9 - Clôture de la rencontre**

### **Résolution CVLE 2016-09-13 # 4**

Levée de l'assemblée proposée par Pierre Dion

Fin de l'assemblée à **20h50**